
Séance du lundi 30 septembre 2024

Date de la convocation : 23 septembre 2024

**Membres titulaires en
exercice : 59**

L'an deux mille vingt-quatre et le trente septembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.

Présents : 43

**Présents non votants :
0**

Présents votants : Jean-Louis ADRIAN, Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Fabien CHASTEL, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, Clément FEVEZ, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Clarisse JACQUET, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Christophe LANG, Vincent LOMBART, Lidwine LINARD, Maurice LOCARDEL, Séverine MACINOT, Pascal MENUISIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Karine PATRIS, Céline PHILIPPOT, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE, Christine POLMARD

Représentés : 2

Représentés : Françoise KLEIN représentée par Lidwine LINARD, Marie-Pierre VERDUN représentée par Martine AUBRY

Votants : 45

Excusés : Christian BAZART, Jean-Marc ILIC, Laurent PALIN, Nathalie PHILIPPOT

Absents : Robert BRENEUR, Didier CHASSEIGNE, Sylvain FOURES, Cédric GARAT, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Julien PINET, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Francis WITZ

Secrétaire de séance : Christian WEISS

**DE_2024_088BIS - Objet : Annule et remplace DE_2024_088 - Participation aux Classes
« Découverte »**

Date de transmission de l'acte: 10/10/2024 Date de reception de l'AR: 10/10/2024 055-200066140-DE_2024_088BIS-DE A G E D I

Vu le CGCT,

Vu la délibération DE_2014_006 relative à la dotation des classes "découverte",

Vu l'avis favorable de la commission scolaire en date du 23 septembre 2024,

Madame la Présidente rappelle au Conseil communautaire que la Communauté de communes participe à hauteur de 105 € par élève pour une classe découverte de 4 jours depuis 2014,

Cette participation n'a pas été réévaluée depuis 10 ans. Etant donné le contexte inflationniste et notamment la hausse des transports collectifs, Madame la Présidente propose de fixer cette participation à 135 € par enfant. Cette dotation sera versée une seule fois durant la scolarité élémentaire de l'enfant. Elle pourra être fractionnée en fonction du nombre de jours du séjour.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- De fixer la participation de la Communauté de Communes à 135 € par enfant pour une classe découverte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame Martine AUBRY